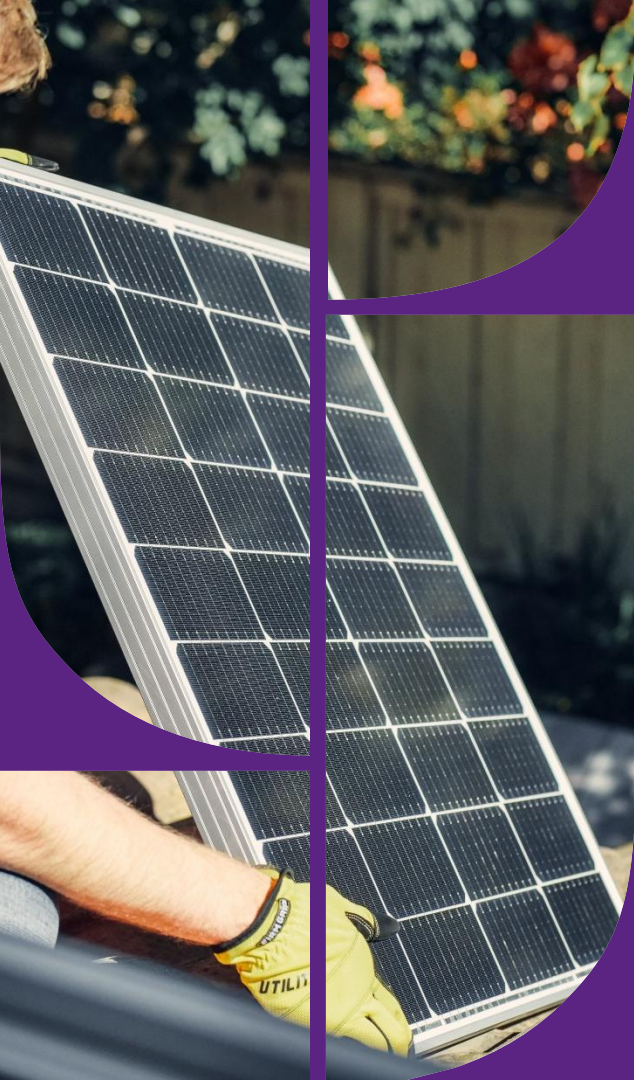




**PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE
PHOTOVOLTAIQUE AU SOL
PORTE-DES-BONNEVAUX (38)**

Parcelle 274 ZE 031 – 18 080 m²

Notice Environnementale – Auto Evaluation
étude au cas par cas



PROJET

NATURE DU PROJET	CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE MOINS D'1 MWC		
MAITRE D'OUVRAGE	SAS ALTAREA ENERGIES RENOUVELABLES Activité : Altarea Energies Renouvelables <i>SAS, immatriculée sous le SIREN 852 466 218, dont le siège social se situe au 87 rue de Richelieu – 75002. Edouard FABRY est le gérant</i>		
EMPRISE AU SOL	Superficie de la parcelle : 18 080m ² Surface prévisionnelle dédiée au projet photovoltaïque : 6 700 m ²		
REGLEMENTATION APPLICABLE AU PROJET	Déclaration Préalable Examen au cas par cas (article R122-2 du Code de l'Environnement) – Rubrique 30		
MEMO RUBRIQUE 30	<i>Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement)</i>	<i>Installations d'une puissance égale ou supérieure à 1 MWc, à l'exception des installations sur ombrières</i>	Installations d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc
OBJECTIF DE LA NOTICE	Réaliser un état des lieux environnemental mettant en exergue les enjeux, sensibilités, atouts et faiblesses, forces et contraintes de la parcelle concernée. Anticiper les exigences réglementaires et propositions selon la doctrine ERC (Eviter Réduire Compenser)		

LOCALISATION

REGION	Auvergne-Rhône-Alpes
DEPARTEMENT	Isère - 38
COMMUNE	Porte-des-Bonnevaux – 38 260
PARCELLE	274 ZE 031
ZONE PLU	Zone Agricole

*Source : Géoportail*

Le projet est implanté sur un terrain globalement plat entouré de champs

Mise en conformité administrative:

La partie de parcelle sur laquelle le projet sera réalisé est située en zone agricole et n'a pas été exploitée depuis au moins 2013.

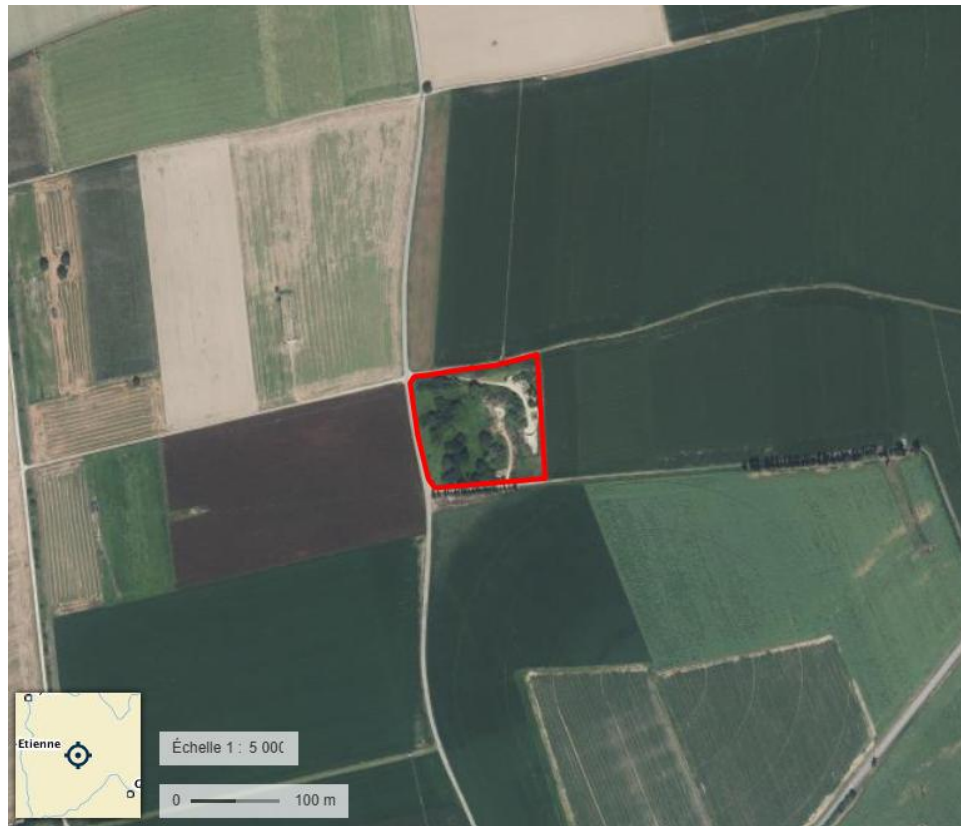
La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables – son article 54 en particulier – a pour objectif d'encourager le développement de projets photovoltaïques, soit la production d'électricité d'origine solaire.

La parcelle est actuellement incluse dans la proposition de document cadre rédigée par la Chambre d'Agriculture de l'Isère.

Nous comptons nous rapprocher de la commune pour mise en compatibilité de notre parcelle au PLU en vigueur.

Nous ne déposerons une autorisation administrative qu'une fois notre parcelle mise en conformité à la réglementation en vigueur (échanges avec la commune en cours).

INSERTION PAYSAGERE



Le projet est implanté sur un terrain situé loin des premières habitations :

- Pas d'avoisinant proche;
- Projet paysager sera mené si nécessaire sur le projet ;

SYNTHESE DU MILIEU NATUREL HUMAIN et ZNIEFF



Source : Géoportail

-  Parcelle concernée
-  ZNIEFF de type 2 «Forêt de Bonnevaux»
-  ZNIEFF de type 1 « Ruisseau des Eydoches»

Le projet n'engendrera :

- Aucune nuisance sonore,
- Aucune nuisance olfactive,
- Aucune vibration,
- Aucun rejet de polluant,
- Aucun effluent, ni déchets à caractère dangereux

Le projet aura un impact positif pour le développement des énergies renouvelables et locales

Le projet est situé hors zone ZNIEFF et Natura 2000.

SYNTHESE ZONE HUMIDE



Cartographies issues du rapport du cabinet écologique ECR Environnement

Une zone humide d'environ 20m² a été identifiée (sur le critère végétation) sur la parcelle d'implantation du projet.

De plus, comme mentionné dans le rapport de l'écologue « la topographie du site suggère une potentielle zone humide au nord est de la zone d'implantation. ».

Le calepinage de la centrale a été adapté pour ne pas impacter la zone humide détectée par l'écologue ainsi que la zone ayant une topographie suggérant une potentielle zone humide.

SYNTHESE ENJEUX FAUNE FLORE BUREAU D'ETUDES ECR ENVIRONNEMENT

Nous avons mandaté un bureau d'étude écologique afin qu'il réalise un diagnostic écologique sur notre parcelle et nous assure que notre projet n'aura aucun impact significatif sur la faune et la flore locale.

Le diagnostic qui a été effectué présente une synthèse globale des enjeux écologiques identifiés sur la base de l'analyse des données bibliographiques et d'une journée de prospection effectuée le 6 mars 2026 au droit du périmètre du projet .

Dans sa configuration retenue, le projet s'inscrit sur une emprise cohérente au regard des **enjeux écologiques avérés globalement faibles à moyens**, les enjeux les plus élevés étant localisés et intégrés dans le dimensionnement du projet, notamment en ce qui concerne la zone humide, les habitats favorables aux reptiles et amphibiens ainsi que l'arbre-gîte. Cette adaptation permet de **limiter significativement les interactions** avec les habitats à enjeux.

Afin de renforcer la compatibilité du projet avec le milieu naturel, le choix a été fait de **réduire sa taille** de 1 MWc à 500 kWc et de concentrer l'implantation sur la partie ouest de la parcelle, ce qui permet de préserver les secteurs les plus favorables à la biodiversité tout en maintenant la cohérence d'ensemble du projet.

Ces évolutions permettent de limiter significativement les interactions avec les milieux les plus sensibles et de préserver les secteurs les plus favorables à la biodiversité.

Par ailleurs, le projet prévoit la **gestion des espèces exotiques envahissantes** identifiées sur site (buddleia, robinier, laurier cerise), dont le développement contribue à la dégradation des milieux. Leur gestion participera au maintien de milieux ouverts et diversifiés, favorables à la biodiversité.

Ainsi, au regard des éléments disponibles à ce stade et des adaptations apportées au projet, celui-ci apparaît compatible avec les enjeux écologiques identifiés et n'est pas susceptible d'engendrer des incidences notables sur l'environnement.

Le pré-diagnostic écologique est joint à la présente demande.

MESURES ERC

Nous avons néanmoins prévu d'intégrer des mesures d'évitement et de réduction afin de renforcer davantage l'absence d'impact de notre projet sur la biodiversité.

Evitement :

- Identification en amont des zones de stockage de matériaux, matériels et véhicule afin de préserver les zones naturelles.
- Délimiter et respecter les emprises du projet
- Adaptation du calepinage afin d'éviter la zone humide ainsi que les zones à enjeux du site

Réduction :

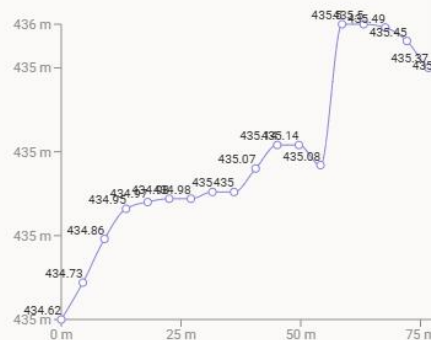
- Planification des travaux de défrichement et d'abatage entre début septembre et fin février afin d'éviter les périodes sensibles
- Limitation du travail de nuit afin de réduire les perturbations de déplacement en phase travaux et suppression de tout éclairage superflu en phase d'exploitation.
- Gestion et optimisation des matériaux, déblais et remblais lors de la phase travaux pour limiter les imports.
- Gestion des espèces exotiques envahissantes si existante afin d'empêcher leur prolifération.
- Obturation des cavités (tuyaux, gaines d'aération,...) liées au chantier afin de limiter la biodiversité opportuniste.
- Vérification de la contenance des matières externes apportées sur site.
- Mise en place un chantier responsable afin de ne pas impacter les habitats naturels présents aux alentours.
- Aucun produit toxique ou polluant ne sera laissé sur site en dehors des horaires des heures de travaux .
- Espacement inter-tables de 3m et inter-modules de 2cm pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales et faciliter la diffusion de la lumière sous les panneaux

TOPOGRAPHIE ET COTES ALTIMETRIQUES



Profil altimétrique

La distance est de **85.60 m** ou **0.09 km**



Dénivelé positif : **0.97 m**
Dénivelé négatif : **-0.21 m**
Pente moyenne : **1 %**
Plus forte pente : **9 %**

L'analyse de la topographie du site montre que la parcelle du projet est relativement plate et qu'un projet de centrale solaire est cohérent sur ce terrain.

Source : Kelfoncier

THEMATIQUE MILIEU NATUREL HUMAIN

Thématique Milieu Naturel Humain	Caractéristiques	Suggestions
PPRI Risques Inondation	Le site n'est pas exposé au risque Inondation.	Pas de suggestion particulière
Risque Sismique	Le site est situé en zone de sismicité modérée.	Le dimensionnement des structures et des fondations prendra en compte les hypothèses réglementaires vis-à-vis de ce risque. Une étude géotechnique sera réalisée préalablement.
Risque Cavités Souterraines	Le site n'est pas exposé au risque des présence de cavités souterraines.	Pas de suggestion particulière
Monuments Historiques	Le projet n'est pas soumis à avis des ABF ni situé en site classé.	Pas de suggestion particulière
Aérodromes, Aéroports, Héliports	Aucun aérodrome, aéroport ou héliport ne se situe à proximité du site.	Pas de suggestion particulière
Pollution	Le terrain ne se situe pas sur un site pollué.	Pas de suggestion particulière
Parcs Eoliens / Photovoltaïques	Aucun parc éolien ni photovoltaïque n'est implanté à proximité de notre site.	Pas de suggestion particulière
Lignes électriques	Aucune ligne électrique sur le site, tant en aérien qu'en souterrain.	Pas de suggestion particulière
Réseau Gaz	Aucun réseau de gaz ne passe sur le site.	Pas de suggestion particulière
Réseau Eau	Aucune conduite d'eau ne passe sur le site.	Pas de suggestion particulière

THEMATIQUE MILIEU NATUREL BIODIVERSITE

Thématique Milieu Naturel Biodiversité	Caractéristiques	Suggestions
ZNIEFF 1 & 2	Le site n'est pas situé en zone ZNIEFF de type 1 ou 2. La plus proche (ZNIEFF de type 2- "Forêt de Bonnevaux") est située à 1,3km du site.	Pas de suggestion particulière
ZICO - Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux	Le site n'est pas situé en zone ZICO.	Pas de suggestion particulière
Natura 2000 Directive Oiseaux	Le site n'est pas situé à proximité d'une zone Natura 2000 Directive Oiseaux.	Pas de suggestion particulière
Natura 2000 Directive Habitat	La parcelle n'est pas située dans une zone Natura 2000. Le projet est situé à environ 11km d'une zone inscrite en tant que Natura 2000 Directive Habitats "Tourbière du Grand Lemps".	Pas de suggestion particulière
RPG - Registre Parcellaire Graphique (concernant la politique agricole).	La parcelle du site n'est pas déclarée au RPG et n'est plus exploitée depuis au moins 2013.	Pas de suggestion particulière
Zones Humides	Suite au passage écologue, une zone humide d'une vingtaine de mètres carrés a été identifiée. Nous avons adapté le calepinage en conséquences pour ne pas l'impacter	Délimitation et respect de la zone d'emprise du projet
Forêts	Le site n'est pas situé dans une zone arborée.	Pas de suggestion particulière
Argile	Le site est situé dans une zone dont la probabilité de rencontrer des matériaux argileux en sous-sol est faible.	Pas de suggestion particulière
Archéologie	Le site n'est situé dans une zone de présomption archéologique	Pas de suggestion particulière

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

Surface prévisionnelle de l'emprise clôturée :

0,67 ha

Hauteurs maximale et minimale des panneaux :

Au point le plus haut, la hauteur de chaque table sera environ de 3 mètres et au point le plus bas, la hauteur du bord inférieur de 1,1m environ.

Espacement interstitiel entre les panneaux :

L'espacement entre les panneaux sera de 20 mm.

Ces espaces permettent aux eaux de pluie de tomber sur l'ensemble de la parcelle et de ruisseler vers les évacuations ou de s'infiltrer librement sur le terrain.

Espacement entre les rangées de panneaux :

L'espacement entre deux rangées de panneaux sera d'environ 3 mètres

Inclinaison, technologie et provenance des panneaux :

Les tables sont inclinées de 15°, globalement orientées au sud.

Le choix précis du modèle de panneaux photovoltaïques n'est à ce stade pas déterminé, néanmoins la technologie sera elle en monocristallin pour des raisons de robustesse, de performance ainsi que de rendement surfacique. A titre indicatif, les panneaux envisagés auront une puissance de 640W et pour dimension 2,3x1,4m.

Le choix des panneaux se fera également sur le faible bilan carbone associé.

Selon l'ADEME, « l'énergie nécessaire à la fabrication d'un système photovoltaïque est restituée au bout d'un à trois ans d'exploitation selon la technologie de module et sa région d'installation en France. Les avancées techniques attendues dans les prochaines années permettront de réduire ce temps de retour énergétique à moins d'un an dans le sud pour les principales catégories de modules. Pendant les 30 ans de sa vie, un système photovoltaïque produira donc entre 10 et 30 fois l'énergie dépensée tout au long de son cycle de vie ».

Surface du poste conversion-transformation :

Notre centrale injectera directement l'électricité dans le réseau en basse tension, aucun poste de conversion-transformation n'est donc prévu.

Production annuelle :

640 MWh, soit la consommation annuelle d'environ 150 foyers

RACCORDEMENT AU RESEAU ELECTRIQUE PUBLIC



-  Parcelles d'implantation du projet
-  Chemin de raccordement au réseau électrique
-  Point de raccordement au réseau électrique

Plan de raccordement électrique au réseau électrique de distribution

Enedis sera missionné pour la gestion des travaux de raccordement sur la voie publique. Plusieurs solutions peuvent être envisagées, dans notre cas le raccordement est envisagé au poste HTA/BT situé à 800m au sud (en suivant le bord de route) de la centrale, sous réserve de disponibilité sur la ligne.

MODALITES D'ENTRETIEN DU PARC :

Contrat d'entretien des espaces verts avec une entreprise locale ;
Entretien sous la centrale via une coupe régulière ;

CARACTERISTIQUES DE LA ROUTE

Longueur

Conformément aux recommandations du SDIS, une route périphérique d'environ 300m répondant aux critères d'une piste DFCI longera la clôture afin de garantir l'accès à toutes les zones de la centrale.

Perméabilité :

La route sera composée de matériaux perméables, afin de garantir une absorption des eaux par le sol.

CARACTERISTIQUES DE LA CLOTURE

Hauteur

La zone de la centrale sera ceinturée par une clôture garantissant la sécurité des personnes extérieures au site et la sécurité de l'installation en cas de tentative d'intrusion. La clôture mesurera 2 m de haut. Elle sera constituée d'un grillage à mailles sur un linéaire total d'environ 300 mètres.

Mailles et Passages à petite faune terrestre:

Le maillage qui sera mis en œuvre permettra la circulation de la petite faune locale : maillage plus large en partie inférieure (30 cm en partant du sol) peut être proposé. Des passe-gibiers au ras du sol (maille de 20x5cm) pourront être installés afin de favoriser la continuité des déplacements sur le site de petits mammifères tels que rongeurs et hérissons.

La clôture sera ajourée permettant d'assurer le libre écoulement des eaux.

DUREE PREVUE DE L'EXPLOITATION ET MODALITES DE DEMANTELEMENT/RECYCLAGE

Durée prévue de l'exploitation : 30 ans

Modalités de démantèlement et de recyclage :

À l'issue de la période d'exploitation, la centrale photovoltaïque est soit renouvelée avec de nouveaux équipements plus performants, soit démontée afin de rendre le terrain dans son état initial.

Les panneaux solaires photovoltaïques principalement composés de silicium cristallin avec un cadre en aluminium ont un quota de recyclage de 94% (technologie retenue pour ce projet)

Les modules seront collectés et recyclés par SOREN, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics. Le recyclage est financé grâce à l'éco-participation.

En plus des modules photovoltaïques, les éléments suivants de la centrale seront également démantelés : les structures métalliques sur lesquelles les panneaux photovoltaïques sont montés, le poste de transformation qui contient les onduleurs et les transformateurs, le poste de livraison, les câbles, les chemins d'accès internes à la centrale, et la clôture entourant la centrale.

Le démantèlement est techniquement simple et rapide et ne compromettra pas la nature du sol de la parcelle.

Modalités d'accès au parc photovoltaïque

Le parc photovoltaïque est directement accessible depuis la route.



Grandes étapes du chantier et calendrier prévisionnel :

Le chantier comprendra les grandes étapes suivantes qui se dérouleront dans l'ordre ci-dessous :

- Travaux de VRD et terrassement : durée prévisionnelle d'un mois environ ;
- Réalisation des fondations: durée prévisionnelle d'un mois environ
- Assemblage et pose des structures : durée prévisionnelle d'un mois environ;
- Pose des panneaux : durée prévisionnelle de deux mois environ;
- Câblage et réalisation de la partie électrique : durée prévisionnelle d'un mois environ ;
- Mise en service de la centrale : durée prévisionnelle d'un mois environ ;

Durée totale des travaux : 5-6 mois environ (superposition de tâches) + 1 mois de mise en service

Contact :
Matthieu EMERY
Chef de projet ENR
Altarea Energies Renouvelables
memery@altarea.com
+33 (0)7 63 55 39 43

Titre
de
la
présen-
tation

87, rue de Richelieu - 75002 Paris, France - +33 (0)1 56 26 24 00